



L'Echo de Minversheim

Bulletin d'information de la commune

N°75- Mars 2017 -

Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 6 mars 2017

Les délibérations dans leur intégralité peuvent être consultées sur le site internet de la commune ou sur le panneau d'affichage

Approbation des comptes administratifs 2016

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	509 219,34 €	345 409,63 €
DEPENSES	229 344,08 €	397 054,22 €
EXCEDENT/DEFICIT	279 875,26 €	- 51 644,59 €
EXCEDENT GLOBAL	228 230,67 €	

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	71 530,54 €	34 601,77 €
DEPENSES	61 042,73 €	9 005,00 €
EXCEDENT/DEFICIT	10 487,81 €	25 596,77 €
EXCEDENT GLOBAL	36 084,58 €	

BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SCOLAIRE

	FONCTIONNEMENT
RECETTES	14 374,00 €
DEPENSES	14 695,62 €
EXCEDENT/DEFICIT	-321,62 €

Les membres du Conseil Municipal, placés sous la présidence de Mme Yvette HOLTZMANN, Adjointe au Maire, approuvent, hors la présence du Maire, les comptes administratifs 2016 du « Budget principal de la Commune », du « Service Annexe de l'Assainissement » et du « Budget Annexe du Restaurant Scolaire ».

Affectation des résultats d'exploitations de l'exercice 2016

<ul style="list-style-type: none">• <u>Budget Principal de la Commune :</u> <p>Compte tenu des restes à réaliser : 88 535€ en dépenses et 84 535 € en recettes le résultat d'exploitation est affecté comme suit</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Investissement :55 644,59 € aux excédents de fonctionnement capitalisés➤ Fonctionnement :224 230,67 € à l'excédent de fonctionnement reporté	<ul style="list-style-type: none">• <u>Budget Annexe de l'Assainissement</u> <p>Le résultat d'exploitation est affecté comme suit</p> <ul style="list-style-type: none">➤ 10 487,81 € à l'excédent de fonctionnement reporté➤ 25 596,77 € à l'excédent d'investissement reporté <ul style="list-style-type: none">• <u>Budget Annexe du Restaurant Scolaire</u> <p>Le résultat d'exploitation est affecté comme suit</p> <ul style="list-style-type: none">➤ 321,62 € au déficit de fonctionnement reporté
---	--

Comptes de gestions 2016 de la Commune et du « Budget Annexe de l'Assainissement » et du « Budget Annexe du Restaurant Scolaire »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des Comptes de Gestion de la « Commune », du « Budget Annexe de l'Assainissement » et du « Budget Annexe du Restaurant Scolaire » pour l'exercice 2016, présentés par le Trésorier -Comptable de HOCHFELDEN,

- considérant que les opérations comptables ont été correctement décrites,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées,
- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections des budgets,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- constate la parfaite concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs,
- déclare que les Comptes de gestion du Budget principal de la « Commune », du « Budget Annexe de l'Assainissement » et du « Budget Annexe du Restaurant Scolaire », dressés pour l'exercice 2016 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Demande de subvention CARITAS Antenne de HOCHFELDEN

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 500 € à l'Antenne CARITAS de Hochfelden.

Participation aux charges de fonctionnement du restaurant scolaire

Les communes d'Alteckendorf et d'Ettendorf, bénéficiaires du service du restaurant scolaire participent aux dépenses de fonctionnement au prorata du nombre d'élèves inscrits à la rentrée 2016, soit 45,71% pour Alteckendorf, 42,86% pour Ettendorf (11,43% pour Minversheim).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le décompte des charges relatives au restaurant scolaire s'élevant à 7735,48€ et précise que, déductions faites des avances déjà versées, les communes sont redevables :

- d'un solde de 1 069,49 € pour la commune d'Alteckendorf
- d'un solde de 851,83 € pour la commune d'Ettendorf
- d'un solde de 36,76€ pour la commune de Minversheim

Indemnités du Maire et des Adjointes

Suite à la publication du décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 avec application au 1^{er} janvier 2017, l'indice terminal de la fonction est passé de 1015 à 1022, suite à la réforme initiée par le gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR).

Le Conseil Municipal, a approuvé la modification de la délibération initiale en remplaçant les termes « indice brut terminal 1015 » par « indice brut terminal de la fonction publique ».

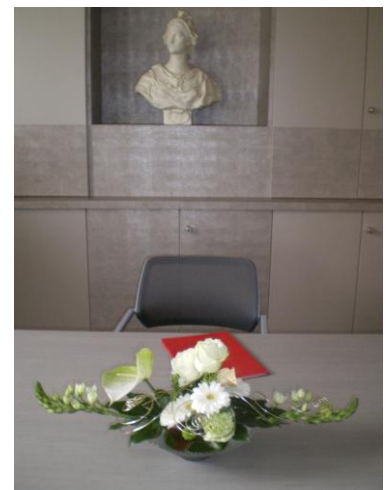
Divers

Etat civil

Mariage : Le 4 mars 2016 Mme Clarisse BORNERT et M. Noël DEVAUX, 23 rue Haute

Félicitations aux mariés.

Cette célébration a permis d'inaugurer la salle des mariages tout juste rénovée dans le cadre de la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.





Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Concertation publique

La concertation du public concernant le PLUi est en cours, le dossier est disponible en mairie ou sur le site de la communauté de communes du Pays de la Zorn : <http://payszorn.com>.

Les habitants de Minversheim sont vivement invités à exprimer leurs attentes ou questions relatives à tout désir de modification future dans le registre prévu à cet effet en mairie ou au siège de la CCPZ, afin de pouvoir inclure ces remarques dans l'étape suivante (enquête publique).

Passage du ramoneur

La société de ramonage Fischer sera de passage à Minversheim à partir du mardi 14 mars 2017.



Nouveauté : vous souhaitez être averti du passage du ramoneur dans votre commune, par SMS ou par mail, merci de bien vouloir vous inscrire : www.ramonage-fischer.fr

Journée festive Schwin'Nature

Journée de sensibilisation et d'information du grand public à la protection de l'environnement (alternatives aux pesticides, compostage des déchets, protection de la flore et de la faune..).

De nombreuses animations seront proposées le dimanche 19 mars 2017 de 10h à 18h à la salle polyvalente de Schwindratzheim.



Conférence sur le compostage

Le 25 mars 2017 à partir de 9h30 à la Maison du Pays de la Zorn.
Inscriptions auprès des services de la CCPZ au 03.88.91.96.58 ou
secretariat.general@payszorn.com (50 places disponibles)



Après une courte formation, repartez avec un composteur au prix de 10 €, à régler par chèque.

L'association sports culture et loisirs vous informe :



Une " rencontre autour d'un livre" est organisée **le mercredi 5 avril à 20h** à l'espace loisirs de la salle polyvalente de Minversheim. Venez nombreux échanger et donner votre avis ou partager vos lectures !

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Bruno Strentz à l'adresse suivante : sbruno67@hotmail.fr

Horaires des bureaux de vote

Les bureaux de vote ouvriront à 8 heures du matin et fermeront à 19 heures dans toutes les communes à partir du premier tour des élections présidentielles du 23 avril 2017.

Divagation des chiens

La période de reproduction de la faune va bientôt commencer. Lors des promenades avec votre animal de compagnie, certaines règles sont à respecter. Un chien doit toujours rester sous le contrôle direct de son maître et à proximité de lui.

La divagation se définit comme suit : « Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres ».

L'arrêté du 16/03/1955 impose que du 15 avril au 30 juin, dans les bois et forêts, les chiens soient tenus en laisse, en dehors des allées forestières. En cas de non respect de ces dispositions, le contrevenant encourt une amende de 4^{ème} classe (montant maxi 750 € ou 135 € par la voie de l'amende forfaitaire)



Retour des autorisations de sortie du territoire pour les mineurs

L'article 371-6 du code civil prévoit désormais l'obligation pour tout mineur qui voyage sans un représentant légal de justifier d'une autorisation préalable d'un titulaire de l'autorité parentale pour sortir du territoire français.

Le décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 précise les conditions d'application de ce dispositif et, en particulier, prévoit l'utilisation de [l'imprimé CERFA n° 15646*01](#). Il fixe la date d'entrée en vigueur du dispositif au 15 janvier 2017.

Immatriculation des véhicules : nouvelles modalités

A compter du 13 mars 2017 mise en place d'un accueil sur rendez-vous uniquement pour le dépôt des dossiers d'immatriculations à la Préfecture du Bas-Rhin ainsi que dans les sous-préfectures.

Par ailleurs, à compter de cette date :

Les démarches d'immatriculations suivantes se feront par télé procédure :

- ✓ Changement d'adresse : sur le portail [service-public.fr](http://www.service-public.fr) :
(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>)
- ✓ Déclaration de vente de votre véhicule (déclaration de cession) : sur le portail [service-public.fr](http://www.service-public.fr) :
(<https://mdel.mon.servicepublic.fr/mademarchev5/sfjspinterviewID=CessionVehicule>)
- ✓ Demande de certificat de situation administrative (non gage et opposition) simple sur le site du Ministère de l'Intérieur :
(https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/accueil_certificat)

Les autres démarches relatives à l'immatriculation pourront s'effectuer :

- ✓ Chez un professionnel de l'automobile habilité
- ✓ Sur rendez-vous à la Préfecture ou dans les sous-préfectures

La prise de rendez-vous se fait en ligne pour la Préfecture ainsi que pour les sous-préfectures, à l'adresse suivante : <http://bas-rhin.gouv.fr> rubrique « prendre rendez-vous »



Objet trouvé

Un vélo a été oublié près du terrain de foot de Minversheim fin 2016.
Merci de prendre contact avec Mme Holtzmann au 06.84.58.57.51

Concert

L'entente musicale double M vous convie à son concert "le travail c'est la santé" à la salle polyvalente de Minversheim le 9 avril à 16h.



Carte d'identité : nouvelle procédure

La carte d'identité biométrique arrive en Alsace. A partir du 28 mars, le Haut et le Bas-Rhin, ainsi que les autres départements du Grand Est, mettent en œuvre de nouvelles modalités pour obtenir le document.

Ce qui change ? La [demande de carte peut être faite en ligne](#), mais sa réalisation et le dépôt des pièces justificatives ont lieu en mairie. Pour la prise des empreintes digitales, un boîtier spécial est nécessaire et toutes les municipalités n'en sont pas équipées.

Dans le Bas-Rhin ce sont 32 communes qui sont donc habilitées à délivrer le document.

Journées de l'eau : 24 et 25 Juin 2017

À l'occasion de ses 75 ans, le SDEA et ses partenaires vous invitent, les 24 et 25 juin prochain aux Journées de l'Eau 2017. Un événement festif, familial mais surtout responsable autour des grands enjeux de l'eau.

Acteur local de référence dans la gestion de l'Eau, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, organise un week-end grand public dont l'objectif est de mieux comprendre les enjeux de l'eau, le rôle de chacun dans sa préservation et de mettre en lumière la diversité et la technicité des métiers ainsi que les savoir-faire des femmes et des hommes du SDEA.

Expositions, conférences, animations pédagogiques pour petits et grands, expériences virtuelles, démonstrations de matériels et expositions de véhicules, vous attendent au siège du SDEA et au sein de ses ouvrages représentatifs qui ouvriront leurs portes. Venez nombreux !

Plus d'info ? www.sdea.fr

Infos pratiques

Mairie :

Secrétaire : Sandrine Sneij

Tél. : 03.88.51.62.63

Courriel : mairie.minversheim@payszorn.com

Site Internet : <http://minversheim.payszorn.com/>

Permanences :

Mardi : 17h à 19h

Mercredi : 15h à 17h

Vendredi : 17h à 19h

Nous vous demandons de bien vouloir respecter strictement ces horaires

Le maire ou un adjoint sera présent pour répondre à vos questions. Possibilité de prendre rendez-vous.

Pour contacter :

Le Maire :

Bernard Lienhard 03.88.51.68.06

bernard.lienhard@estvideo.fr

Les Adjointes :

Yvette Holtzmann 03.88.51.65.96

yvette.holtzmann@orange.fr

Annette Epp 06.32.53.04.60

annetteepp@free.fr

Franck Lang 06.85.58.20.42

franlang@estvideo.fr

N° d'urgence :

Samu : 15 en cas de doute, n'hésitez pas, un médecin vous répondra.

Police : 17

Pompier : 18

Electricité : dépannage réseau : 03.88.18.74.00

S.I.C.T.E.U. (urgence technique) : 08.10.895.895

Syndicat des Eaux et de l'assainissement (urgence technique) : 03.88.19.97.09